

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
ST ANDRÉ

STM / DP

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

## RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Restriction de circulation  
Avenue du Président WILSON

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par M. et Mme BAQUES, sise 107 avenue du Président Wilson, 10120 Saint-André-Les-Vergers en date du 31 octobre 2025, qui sollicite une restriction de circulation Avenue du Président WILSON afin de procéder à une livraison de béton ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une interdiction de circulation comme indiqué ci-dessus ;

## ARRÊTÉ

**Article 1** : Le vendredi 14 novembre 2025 de 13h à 17h, la circulation sera interdite, ponctuellement sur l'Avenue du Président WILSON entre la rue Charles Baltet et la rue Paul Bert.**Article 2** : La circulation sera déviée par les rues, Charles Baltet, Bernard Lecache, cour Rabelais et André Maugout.**Article 3** : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place par le demandeur ou l'entreprise de livraison.**Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.**Article 5** : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
  - . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
  - . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
  - . M. Le Responsable du S.L.A. de Troyes ;
- M. et Mme BAQUES, sise 107 avenue du Président Wilson, 10120 Saint-André-Les-Vergers.

Fait à SAINT-ANDRE, le 3 novembre 2025.



Catherine LEDOUBLE